



## Préavis No 1-2018 Relatif au comptes 2017

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Délégués,

Les comptes 2017 dévoilent des variations en regard du budget, tant aux charges qu'aux revenus. Toutefois, au final, le coût par habitant est fidèle aux prévisions du budget établi assorti du préavis No 4/2017 traitant de l'engagement d'un collaborateur à 100% en cours d'exercice.

Ces comptes sont le reflet d'une année de transition marquée par la conquête des nouveaux locaux, l'augmentation spectaculaire des jours de services (+ 31%) ainsi que par des nouveaux chantiers bouleversant les revenus.

Afin de d'éclairer ces contrastes, le présent préavis portera essentiellement sur les postes qui nécessitent des commentaires circonstanciés.

### **660 / AUTORITES**

Ce chapitre est stable, rien à signaler

### **661 / ADMINISTRATION**

661.301.1 « traitement du personnel » : Augmentation de Fr 57'000.-- par rapport au budget 2017 consécutive au financement du nouveau poste sur 6 mois conformément au préavis 4/2017.

661.303.0 « assurances AVS AI AC » : Augmentation de Fr 7'500.-- liée au nouveau poste ci-dessus.

661.318.2 « frais de téléphone » : Fr. 5'000.-- de hausse des coûts qui s'explique par le fait que nous avons migré sur le système « voix sur IP » comme déjà exposé dans le préavis du budget 2018. Au moment d'établir le budget 2017 cette option n'était pas connue.

661.436.10 « remboursement APG » : L'accroissement des produits s'explique principalement par les indemnités perçues suite à l'arrêt maladie d'un collaborateur.

Les autres postes n'apportent pas de commentaire particulier, les frais de l'administration étant plutôt stables.





# Protection civile

District Nyon

## **662 / INSTRUCTION**

662.301.3 « Cours PCi » : Nous constatons que la progression de plus de 31 % du nombre de jours de service n'est pas proportionnelle à l'élévation des coûts qui eux doublent. En effet, une bonne partie des jours supplémentaires de service sont constitués d'intervention en situation d'urgence rémunérés à l'heure (Fr. 20.--/h) sur les 6 premières heures. Ces interventions nécessitent également le recours à la location de véhicules pour assurer la mobilité des troupes engagées. Par contre, l'entier de ces interventions à fait l'objet d'une refacturation que l'on retrouvera au poste 666.435.60. La part des subventions journalières s'en ressent également au poste 662.451.11. Ces opération conjointes s'équilibrent au final.

662.451.11 « subsides cours » : + Fr. 29'000.-- relatifs aux commentaire ci-dessus.

## **663 / BATIMENT ADMINISTRATIF CEP (Prangins)**

Le manque de connaissance du site de Prangins au moment d'établir le budget ainsi que la phase travaux qui influence les frais d'exploitation au rayon de l'énergie ont fait mentir le budget.

663.312.3 « électricité » : C'est le premier poste qui explose en regard du budget proposé. Trois éléments expliquent cette situation.

1/ La consommation globale du site a été sous-estimée. Pour y remédier nous avons cherché rapidement les consommateurs cachés et inutiles qui ont été débranchés. Dans un second temps nous avons lancé un audit énergétique sur le bâtiment qui est en phase de démarrage.

2/ Les travaux durant l'hiver 2016 – 2017 ont été particulièrement gourmands en énergie, notamment à travers les chauffages installés pour sécher les crépis et peintures.

3/ Nous ignorions que le compteur de l'antenne swisscom (natel) se trouvait après notre compteur. Nous refacturons donc cette consommation à qui de droit, rentrée que l'on retrouve au poste 663.436.20.

663.312.4 « chauffage » : Bien que moins importante que pour l'électricité, l'explosion des coûts demeure conséquente. S'il est vrai que les travaux durant l'hiver sont partiellement responsables de la consommation de mazout, l'explication est également à chercher dans la gestion de la chaufferie. L'installation existante a fonctionné à plein régime jusqu'à ce que nous puissions commander cette dernière via la domotique installée petit à petit. Cette maîtrise de la chaufferie nous a permis de passer d'une consommation de 18'000 l. en 8 mois à 3'000 l. en 6 mois.





# Protection civile

District Nyon

663.380.1 « attrib. Fonds de réserve général » : Le préavis no 1/2016 qui prévoit une somme de Fr 970'000.-- pour la rénovation du site n'étant pas clos, l'amortissement obligatoire (663.331.2) est suspendu, nous le portons dans ce poste avec le montant du loyer non encore reçu de la confédération et une partie du produit des ventes de matériel qui se trouve dans le compte 663.435.4, soit une somme totale de Fr. 60'300.-- portée au fonds de réserve général.

Les autres postes n'apportent pas de commentaires particuliers si ce n'est aux recettes où un loyer ponctuel, la vente de produits et la refacturation de l'électricité permettent d'atténuer l'augmentation des coûts.

## **664 / CONSTRUCTIONS**

Pour ce chapitre les charges ont augmenté de Fr 15'000.-- alors que les revenus marquent Fr 28'000.-- de plus. L'explication se trouve dans les comptes suivants :

664.314.10 « entretien des constructions » : Les constructions possèdent des pompes fécales appelées à remonter les eaux usées dans les canalisations communales. La pompe de l'abri « En Oie », aux Portes de Nyon, a subitement rendu l'âme et a dû être changée d'urgence. Coût de l'opération Fr 28'525.--. Cette dépense hors budget est prise en charge par la confédération avec effet ci-dessous.

664.451.12 « part. VD et CH aux constructions » : augmentation des recettes liées à la subvention fédérale de Fr 26'437.-- .

## **666 / EXPLOITATION**

666.301.2 « traitement personnel occasionnel » : + 2'900.-- Ce poste concerne les heures hors service de l'Etat-major qui, parallèlement à l'augmentation des jours de service, a été sollicité plus que prévu.

666.306.1 « frais de véhicules privés » : + Fr. 800.-- ce poste concerne les véhicules privés de l'Etat-major et augmente pour les mêmes raisons que ci-dessus.

666.311.5 « achat de véhicules » : + Fr 22'600.-- sous cette rubrique nous trouvons les leasings des 4 véhicules neufs de l'ORPC. Le budget 2017 est élaboré pendant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2016. Au moment de sa rédaction les leasings venaient d'être contractés et leur prise en compte a été complètement oubliée, cette erreur a été corrigée pour 2018.

666.315.5 « entret. Véhicules » : + Fr. 3'000.-- En règle générale les coûts sont maîtrisés, seule la préparation à l'expertise de notre G500 nous a contraints à concéder des frais imprévus dépassant de près de 5'000.-- une expertise normale pour ce type de véhicule.





# Protection civile

District Nyon

666.380.9 « attributions à fonds de réserve générale » : la somme de Fr 50'000.-- est le fruit partiel des travaux facturés à l'occasion du démontage des 7 premières antennes (666.435.63). Comme le prévoyait le préavis 1-2016, les produits issus de la vente de matériaux ou des travaux facturés seront attribués au bâtiment pour en diminuer les coûts de transformation. La facture émise se montait à Fr 131'600.-- desquels nous avons déduit les frais d'instruction liés au démontage des antennes, l'achat du matériel approprié et les coûts d'évacuation des matériaux. Une part de cette somme a également servi à couvrir les surcoûts des frais d'exploitation du bâtiment dûs aux travaux.

666.435.60 « factures à tiers » : l'accroissement des recettes de Fr. 100'000.-- est principalement lié aux engagements en situation d'urgence comme déjà évoqué dans le chapitre « instruction ».

666.435.63 « facture Trav. Spécifiques » : voir explication ci-dessus sous le poste 666.380.9

Les autres postes n'apportent pas de commentaires particuliers.

## CONCLUSION

Le comité directeur tient à soulever l'extrême difficulté que constitue la tenue d'un budget au regard des mutations intervenues entre sa rédaction et le bouclage de ces comptes. Si nombre de postes ont joué au yoyo, le bouclage final permet de retrouver le montant en Fr./habitant annoncé au budget. En effet, ce dernier prévoyait un montant de Fr. 17.23/hab. alors que les comptes bouclent à Fr. 17.18/hab.

Fondé sur ce qui précède, le comité directeur propose au Conseil intercommunal de prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal,

- Vu le préavis du N° 1/2018 relatif aux comptes 2017,
- Ouï le rapport de la commission de gestion - finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- D'adopter les comptes 2017 tel que présentés et d'en donner décharge au boursier ainsi qu'au comité directeur.

Prangins, le 8 mars 2018

Le Président

La Secrétaire

Christian Dugon

Nathalie Haab



Rte de l'Étraz 120  
1197 Prangins  
T + 41 22 365 18 30  
F + 41 22 365 18 31  
orpc@orpc-nyon.ch